



*Bienvenue à Lédodanse !*

**Pour un bon déroulement de nos activités et le bon fonctionnement de notre association, nous vous demandons de prendre connaissance du règlement intérieur et de vous engager à le respecter :**

1 / **Les cours** : vous participez uniquement au cours **auquel vous êtes inscrit**. Si vous avez des doutes pour vous positionner dans les niveaux, **demandez conseil au professeur**. Les absences ne sont pas compensables par la présence dans d'autres cours. Si vous désirez changer de cours, faites-en la demande au bureau. Des contrôles pourront être effectués en cours de saison. Pour le bon déroulement des cours sans brouhaha, veillez à échanger discrètement lorsque vous attendez ou avez terminé votre cours.

Vous respectez les **consignes sanitaires** décidées par le bureau Lédodanse, le cas échéant.

Pour un meilleur apprentissage de la danse, **tous les danseurs s'engagent à accepter de changer de partenaire à la demande du professeur et ainsi dansent avec tous les participants du cours**.

2 / **Inscriptions** : nous n'acceptons plus les débutants à partir de novembre. Les inscriptions éventuelles en cours de 1<sup>er</sup> trimestre ne seront acceptées qu'avec l'aval du professeur et du bureau. L'inscription est annuelle. Dans le cas d'un départ justifié pour cause de mutation ou de santé, le trimestre entamé est dû et l'adhésion n'est pas remboursable. Par convention, le 1<sup>er</sup> trimestre va jusqu'au 31 décembre, le 2<sup>ème</sup> jusqu'au 31 mars et le 3<sup>ème</sup> jusqu'à fin juin.

3 / Chaque adhérent participe aux activités de l'association **sous sa propre responsabilité et sous couvert de sa propre assurance**.

4 / **Un contrôle d'honorabilité** des membres de l'encadrement du club ainsi que des enseignants est réalisé par le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et au sport du Jura.

5 / **Un certificat médical** devra être fourni sous un délai de 2 semaines pour toute inscription au cours Handidanse. Pour les cours de Zumba et les mineurs, un questionnaire de santé est à compléter au moment de l'inscription. Si au moins l'une des réponses aux questions est « oui », un certificat médical devra être fourni.

6 / **Une autorisation parentale** devra être fournie pour toute inscription de mineur.

7 / **Cours enfants/ados** : Le responsable du mineur s'engage à accompagner celui-ci jusque dans la salle et à ne l'y laisser que sous la surveillance du professeur. Il s'engage à le récupérer dans la salle à l'heure de fin du cours. Les parents de jeunes venant seuls aux activités devront fournir une lettre de décharge.

8 / **Informations relatives au Règlement Général sur la Protection des Données** : vos données personnelles sont collectées par Lédodanse afin d'établir le fichier adhérent qui permettra communication et organisation au sein de l'association. (Responsable RGPD : Nathalie DEGRELLE-CARTIEAUX – Vice-trésorière). Ces données sont destinées aux membres du Bureau et ne sont ni diffusées ni transférées à des tiers. Vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur simple demande à ledodanse@gmail.com, conformément au Règlement Européen en vigueur depuis le 25/05/18.

9 / **Droit à l'image** : nous considérons que vous **acceptez d'être pris en photo ou être filmé** et de figurer sur la page Facebook de l'association, sur le site internet ou sur une publicité. Dans le cas contraire, veuillez en informer le bureau.

10 / **Les statuts** de l'association sont consultables sur demande auprès du bureau.

11 / Le parquet est beau, mais fragile et nous devons le conserver dans le meilleur état possible.

**Changeons de chaussures** avant notre cours à l'intérieur de la salle et... évitons les talons aiguilles !

12 / Nous remercions les personnes du dernier cours de vérifier que les fenêtres sont bien fermées et le matériel (tables, chaises) bien rangé à sa place.

Le bureau, le 10/08/2025